

CHARTRE D'UTILISATION DU LABEL QUALIMARINE PAR LES TIERS

Les tiers sont autorisés à utiliser le logo QUALIMARINE aux conditions suivantes :

- ✓ La totalité des profilés laqués constitutifs du produit bénéficie du label QUALIMARINE (traitement de surface, alliage, entretien) ;
- ✓ La totalité des produits laminés bénéficie du label QUALICOAT (tôles, habillages, remplissages...) ;
- ✓ Les prescriptions d'entretien du produit laqué sont transmises jusqu'au client final ;
- ✓ Le label ne peut en aucun cas être associé à un fabricant dans son ensemble ;
- ✓ Le label ne peut être associé qu'à des produits complets et une gamme de produits déterminée, systématiquement précisée, conformément aux exigences des présentes directives ;
- ✓ Lorsque certains coloris, finitions ou variantes, sur une même gamme de produits, ne respectent pas ces conditions, l'utilisation de la marque ne peut être appliquée à l'ensemble de la gamme sur les documents commerciaux ou publicitaires. Dans ce cas, les finitions ou variantes non concernées par le label doivent être explicitement et visiblement exclues de son application ;
- ✓ Ces conditions s'appliquent quel que soit le type d'exposition des produits concernés.

Ces conditions impliquent le respect des dispositions des directives QUALIMARINE et notamment :

- ✓ Que l'alliage utilisé est en AA 6060 Bâtiment ou AA 6063 Bâtiment ;
- ✓ Que le tiers transmet systématiquement ses attestations de fourniture de conformité d'alliage au laqueur QUALIMARINE ;
- ✓ Que le tiers est à jour du paiement de son droit d'utilisation du nom et du logo ;
- ✓ Que le tiers signale à son laqueur tout changement d'alliage qui ne respecterait plus les exigences des directives, même en cours de période ;
- ✓ Que le tiers tient à jour un registre des approvisionnements en aluminium destinés au thermolaquage QUALIMARINE et faisant apparaître l'alliage ;
- ✓ Que le tiers déclare à son laqueur tout produit livré qui ne respecterait pas les exigences ;
- ✓ Que pour les gammes de produits spécifiées, le tiers déclare ne jamais faire appel à des fournitures non labellisées QUALIMARINE, même exceptionnellement.

L'ADAL contrôle annuellement ces éléments.